



INFORMATION GÉNÉRALE

Bibliothèque Régionale de Murcie
Avenues Juan Carlos I, 17. 30008 Murcie

Telfs. 968 36 65 99/968 36 66 01 (Information générale)
Fax 968 36 66 00

Courrier-e : brmu@listas.carm.es
Page Web : www.bibliotecaregional.carm.es

Lignes d'autobus :

- ▶ Avenues des Pins- le Pavillon : Latbus 24, 4 et Double 14.
- ▶ Bibliothèque-pavillon : Latbus 22, 31, 41, 49, 52, les 55 et Rayons 13 dans l'arrêt Bibliothèque-pavillon.
- ▶ Tram : Tranimur Ligne 1, tronçon 0 arrêt Bibliothèque Régionale.

HORAIRE

De lundi à vendredi : de 9:00 à 21:00 h.
Samedis : de 10:00 à 21:00 h.
Dimanches : de 10:00 à 13:30 h.

Fermée les jours de fête selon le Calendrier De travail de la Région.
Fermée les après-midi du 15 au 31 juillet et du 1 au 15 août.

NATURE ET FONCTIONS

La Bibliothèque Régionale de Murcie (BRMU) est créée par Décret 62/1996, du 2 août.
Il a un rang administratif de Service, c'est le premier centre bibliothécaire de la Région de Murcie, et son règlement d'Accès et Services Publics se base à l'Ordre du 28 juin 2005.

Comme centre bibliothécaire régional comprend outre le bâtiment central, cinq bibliothèques mobiles, par toutes connaissances par Bibliobuses. Ils offrent services à des organismes de population avec peu de ressources culturelles, et à des secteurs de population qui manquent ou ne peuvent pas utiliser les services habituels des bibliothèques.

La BRMU, a comme mission garantir l'accès libre et gratuit des citoyens de la Région de Murcie aux services d'information, formation, culture et loisir à l'intérieur dans le contexte de la Société de Information.

- ▶ Comme responsable de le **Patrimoine Informatif Régional** il réunit toute la production y électronique bibliographique et hemerográfica, audio-visuel de la Région et diffusé par l'élaboration de la Bibliographie Régionale et le Catalogue Collectif Régional.



- ▶ Comme gestionnaire de le **Bibliothèque Publique de l'État** en Murcie, il est la centrale de prêt et s'occupe des nécessités d'information, formation et loisir des citoyens, avec l'offre de collections mises à jour qui comprennent tous les secteurs de la connaissance dans ses différents niveaux.

NORMES D'ACCÈS

L'accès aux dépendances publiques de la BRMU est libre et ne requiert pas accréditation d'identité, excepté pour certains services dont la carte d'utilisateur sera exigée.

La Bibliothèque, comme institution de caractère public de l'Administration Régional de Murcie, est un espace ouvert de communication, y pluralité qui ne pratique aucun type de discrimination par naissance, race, sexe, religion, avis ou tout autre condition ou circonstance sociale.

L'accès à la BRMU est gratuit, avec les exceptions des services de prêt interbibliothécaire, quotes-parts d'inscription des cours et d'autres qui y peuvent être établis.

Permis :

L'accès avec des matériaux informatiques ou d'écriture propres, comme ordinateurs portatifs, CD-ROM ou microfiches.

Non permis :

- ▶ Utilisation de téléphones mobiles dans les salles de lecture.
- ▶ Introduire des repas ou des boissons (on permet d'introduire de l'eau).
- ▶ Fumer.
- ▶ Rester dans les salles sur des conditions différentes à à celles fixées pour chaque espace.
- ▶ Altérer l'ordre ou le silence.
- ▶ Maltraiter ou endommager des biens meubles ou immeubles.
- ▶ Utiliser les moyens informatiques pour but différent aux normes indiqués.
- ▶ Souligner, écrire, plier, érafler ou mutiler les documents.

Les objets dont l'entrée n'est pas permise, doivent se déposer dans les consignes disposées à ce propos l'entrée de la BRMU.

UTILISATEURS

La Bibliothèque Régional de Murcie considère **usager**, à toute personne qui accède ses installations, à ressources, services et activités, pour obtenir une information pour ses activités professionnelles ou privées, pour un développement culturel ou bénéficier du temps libre.

Utilisateur personnel. La carte d'utilisateur permet l'accès à des services de la BRMU et Bibliobuses qui requièrent l'identification personnelle, spécialement le prêt à domicile et l'utilisation audio-visuelle et l'Internet. La carte est personnelle et intransférable et son obtention gratuite.



Il est obtenu dans le compteur de prêt au rez de chaussée en remplissant une demande, qui n'a pas besoin de la photographie ; il est unique pour le Réseau de Bibliothèques y Lecture Publique et par conséquent, valable pour toutes les Bibliothèques de notre Région.

Utilisateur collectif. Ils pourront être des groupes utilisateurs.

- ▶ les centres d'enseignement primaire et secondaire
- ▶ les associations ou les institutions sans but lucratif qui manquent de services bibliothécaires stables.

(les bibliothèques, tant publiques comme universitaires, sont utilisateurs du service de prêt interbibliothécaire, jamais du prêt collectif).

La carte est sollicitée par la personne responsable de l'institution, elle est obtenue au (2^a Etage) Administration et sa durée est annuelle ou un cours scolaire. Elle a besoin d'une indication des personnes autorisées à reprendre les prêts.

SERVICES

- ▶ Dépôt Légal
- ▶ Service de Prêt (personnel, collectif et interbibliothécaire)
- ▶ Bibliothèque infantile-Juvenile
- ▶ Information bibliographique et Référence
- ▶ Salle de Chercheurs
- ▶ Fonds Régional
- ▶ Hémérothèque
- ▶ Mediateca (secteur audiovisuel)
- ▶ Comicteca (bande dessinée)
- ▶ Reproduction et Impression de documents
- ▶ Promotion et diffusion d'Activités Culturelles
- ▶ Coordination Bibliothécaire
- ▶ Accès Internet et Zone WI-FI
- ▶ Salle de projection
- ▶ Bibliobuses
- ▶ Services en ligne (Desideratas, Ton Bibliothécaire Virtuel, Documentation législative, Prêt Interbibliothécaire, Demandes)